

Les Boxs à vélos de La Madeleine

Action opérationnelle ciblée sur un mode de déplacement

Témoignage de M. Longuenesse, adjoint à la transition écologique, urbanisme et mobilité :

« Sur la Madeleine, nous avons un bâti ancien, et en particulier des maisons type 1930 (souvent sans garage) avec une façade d'environ 5 mètres et un couloir d'entrée très étroit qui ne permet pas de garer son vélo. Grâce à nos garages à vélos de proximité nous avons levé un frein considérable : avoir la possibilité de garer son vélo au sec, de manière sécurisée et à proximité immédiate de son domicile (moins de 300 mètres). Ce dispositif « Made in Madeleine » connaît un franc succès ! Nous avons une volonté Politique forte pour développer significativement les modes de déplacement doux, et le vélo en particulier. Nous continuons à mailler le territoire année après année. »

Où ?

- Commune de La Madeleine,
- Milieu urbain dense en périphérie lilloise.

Avec qui ?

Portage par la Ville de La Madeleine La Métropole Européenne de Lille et l'association Droit au Vélo sont associées aux réflexions.

Qui ?

Les garages à vélo sont destinés aux habitants de la Ville dans un rayon de 300m autour du parking.

Quand ?

Le projet a commencé à être évoqué en 2011 lors d'un groupe de Travail Déplacements Doux qui associe les services de la Madeleine, de la Métropole Européenne de Lille et de l'association Droit au vélo (ADAV). Les premiers garages à vélo sécurisés ont été installés en 2012.

Comment procéder ?

Moyens financiers

Le coût d'un abri à vélos est de l'ordre de 10000 € TTC (abri à 8000 € + 3 ou 4 arceaux à 200 € HT pouvant accueillir chacun deux vélos). En 2019, une collectivité peut bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 60% de l'investissement dans le cadre du programme Alvéole.

Moyens techniques

Pour la construction des abris, la ville passe par une procédure de marché public. La pose des arceaux se fait en régie, ce sont les mêmes que ceux utilisés sur le domaine public.

Un numéro de téléphone, géré par les services techniques, est à la disposition des cyclistes qui ont des questions sur les abris.

Moyens humains

Installation par les services techniques de la Ville.



Contexte / historique de la mise en place de la démarche

Cette action est une des suites d'une délibération cadre de 2009 dans laquelle la ville marque son souhait de s'engager dans une politique générale de Plan de Déplacements Doux visant à promouvoir l'usage du vélo. Ce plan a été mis à jour en 2019.

Ainsi, plusieurs aménagements cyclables ont été réalisés : installation de cédez-le-passage cyclistes, installation de plus de 300 arceaux avec une nouvelle vague à venir. Une dizaine de stations V'Lille vient compléter cette offre.

La ville propose en complément des primes aux résidents madeleinois ainsi qu'aux agents municipaux sur l'achat de vélos, trottinettes et d'accessoires : antivols en U, kits d'éclairage, casques, porte-bébés (avant et arrière), vêtements de pluie, remorques pour enfants, paniers, chariot, top-case et sacoches de grande contenance. L'aide porte sur 25% du prix d'achat pour les vélos et trottinettes avec un plafond pouvant aller jusqu'à 250 euros selon qu'il s'agisse d'un vélo classique, cargo ou à assistance électrique. Pour les accessoires, l'aide est de 50% maximum avec un plafond allant de 20 à 50 euros.

De nouvelles aides encouragent l'installation de garages à vélos dans les immeubles collectifs privés et un service de test de trottinettes a été mis en place.

Notons que les écoliers de CM1 et CM2 sont encadrés par des éducateurs sportifs dans l'apprentissage du vélo et qu'une flotte de vélos a été spécialement acquise pour ces animations.

Enfin, la Ville a réalisé un Plan de Déplacement Administratif volontaire et met à disposition des vélos et trottinettes pour les agents municipaux. La Madeleine s'enorgueillit d'avoir remporté 3 fois le prix du meilleur taux de modes actifs au challenge de la mobilité régional.

En complément de toutes ces actions, et comme le font remonter les associations d'utilisateurs du vélo, la peur du vol est d'autant plus grand dans des villes comme La Madeleine où l'habitat (beaucoup de maisons type 1930) ne favorise pas le stationnement de vélos en intérieur. C'est pourquoi la ville a souhaité s'attaquer de front à ce problème en installant des abris à vélos fermés.

Détail de l'action

Le montant d'une place est de 30€ par année civile et est limité à une place par foyer. Les habitants doivent habiter à moins de 300 mètres de l'abri-vélo et attester qu'ils n'ont pas d'autre solution de stationnement de leur vélo en intérieur dans leur propre domicile.

En amont, un sondage toute boîte a permis d'évaluer les besoins des habitants et les zones géographiques les plus pertinentes.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. L'accès aux abris se fait par un code à 4 chiffres, géré par un prestataire extérieur, remis aux loueurs et renouvelé chaque année.

Par la suite, la réflexion est d'essayer d'implanter des abri-vélos fermés à chaque fois qu'il y a de nouveaux aménagements ou construction d'habitats et ainsi devancer la demande des habitants et éviter d'avoir à supprimer du stationnement voiture. Le souhait est également que les abris soient répartis de manière équitable sur la commune.

LES



BILAN DE L'ACTION

Aujourd'hui, il y a 8 garages à vélos sécurisés de 6 à 8 places, ce qui représente un total de 60 places.

1 nouveau garage est en cours de réalisation. D'autres communes de la métropole lilloise se sont intéressées au concept en vue de le reproduire sur leur propre territoire.

Au-delà du stationnement sécurisé, la Ville de La Madeleine souhaite poursuivre son engagement en faveur du vélo avec par exemple un projet de création d'un pôle mobilité au sein de la future Zone d'Activités Solidaires (ZAS) et d'actions de sensibilisation (marquages bicycode à destination des habitants, quartier libre sur le Grand Boulevard, autoréparation de vélos, ...)

ILS VOUS CONSEILLENT

Même si le risque zéro n'existe pas, il convient de s'assurer que les abris sont les plus sécurisés possibles et inciter les cyclistes à doubler cette sécurité par le choix d'un bon antivol à l'intérieur du garage.

Sur son expérience, la ville de La Madeleine conseille de bien anticiper la demande en amont et de proposer, le cas échéant, des abris plus grands ou plus nombreux pour éviter les frustrations.

CONTACT

Service Développement Durable
Mairie de La Madeleine
Tél : 03 20 12 79 75
developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

Centre ressource régional en écomobilité, animé par Droit au vélo - ADAV et En Savoir plus
Tél : 03 20 52 97 58
contact@ecomobilite.org
www.ecomobilite.org

